

**Avis de mise en enquête publique  
du zonage d'assainissement des eaux usées  
et des eaux pluviales**

Par arrêté en date du 04 janvier 2018, le Maire de Challes-la-Montagne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

A cet effet, Monsieur le Président du tribunal administratif de Lyon a désigné Monsieur Jacques BAGLAN en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique sur les dispositions du zonage de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Challes-la-Montagne se déroulera du lundi 05 février 2018 à 09h00 au vendredi 09 mars 2018 à 17h00, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique peuvent être consultés à la mairie de Challes-la-Montagne aux jours et horaires suivants :

- le jeudi 08 février 2018 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 14 février 2018 de 09h30 à 12h30
- le lundi 19 février 2018 de 14h00 à 17h00
- le samedi 24 février 2018 de 09h30 à 12h30
- le vendredi 02 mars 2018 de 09h30 à 12h30
- le lundi 05 mars 2018 de 14h00 à 17h00

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre dématérialisé d'enquête seront également disponibles sur internet durant toute la période d'enquête publique à l'adresse suivante :

- <https://www.registre-dematerialise.fr>

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Challes-la-Montagne les jours et heures suivants :

- le lundi 05 février 2018 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 16 février 2018 de 14h00 à 17h00,
- le mardi 27 février 2018 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 09 mars 2018 de 14h00 à 17h00,

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Les observations, propositions et contre-propositions éventuelles pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- adressées par écrit sous pli fermé à : Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie de Challes-la-Montagne  
Place de la Mairie 01450 Challes-la-Montagne, lequel les annexera au registre d'enquête,
- adressées par courrier électronique à l'adresse : [enquete-publique-578@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-578@registre-dematerialise.fr)

Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions motivées seront déposés en mairie de Challes-la-Montagne et sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr> pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise de ces deux documents.

Le Maire,  
Marie Christine CUTURIER